

1 DE L'ELARGISSEMENT DE L'UNION EUROPEENNE A LA TURQUIE

Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Olivier MEHU

dans le cadre du séminaire
“Les institutions européennes”

Directeur : Philippe MOREAU DEFARGES
de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris

Avril 2002

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE : LA MARCHÉ DE LA TURQUIE VERS L'EUROPE

Les relations à travers les siècles

Les relations extérieures de la Turquie

La Turquie contemporaine et la communauté européenne

DEUXIÈME PARTIE: UNE DIFFICILE ADHESION

La Turquie est elle européenne ?

Les problèmes liés à l'Union européenne

Les problèmes internes à incidence internationale

TROISIEME PARTIE: L'INDISPENSABLE PARTENARIAT

L'intérêt géostratégique et géopolitique

Les aspirations turques vers l'Asie

Quel partenariat ?

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1 LA MARCHÉ DE LA TURQUIE VERS L'EUROPE	5
1.1 LES RELATIONS A TRAVERS LES SIECLES.....	5
1.1.1 Des tribus turques à Suliman le magnifique.....	5
1.1.2 Atatürk le jacobin.....	6
1.1.3 L'héritage d'Atatürk: vers une réislamisation.....	7
1.2 LES RELATIONS EXTERIEURES DE LA TURQUIE.....	7
1.2.1 Accords d'association.....	7
1.2.2 Une place particulière dans l'OTAN.....	8
1.3 LA TURQUIE CONTEMPORAINE ET LA COMMUNAUTE EUROPEENNE	9
1.3.1 L'accord d'Ankara.....	9
1.3.2 La demande d'adhésion.....	10
1.3.3 L'union douanière.....	11
1.3.4 Candidature à l'adhésion acceptée	12
1.3.4.1 Le sommet européen d'Helsinki.....	12
1.3.4.2 Les critères de Copenhague.....	13
2 UNE DIFFICILE ADHESION	14
2.1 LA TURQUIE EST-ELLE EUROPEENNE ?	14
2.1.1 La civilisation européenne.....	14
2.1.2 Une histoire mouvementée.....	15
2.1.3 Le poids de la religion musulmane.	16
2.1.4 Un pays de tradition militaire.....	17
2.2 LES PROBLEMES LIES A L'UNION EUROPEENNE	18
2.2.1 Le partenariat d'adhésion	18
2.2.2 Les problèmes politiques.....	18
2.2.3 Les problèmes économiques	19
2.2.4 L'hypocrisie de l'UE.....	20
2.3 LES PROBLEMES INTERNES A INCIDENCE INTERNATIONALE	21
2.3.1 Chypre.....	21
2.3.2 Les Kurdes.....	22
2.3.3 L'eau	22
2.3.4 L'immigration.....	23
2.3.5 La drogue	24
2.4 L'EUROPE SANS LIMITE ET SANS DEFENSE	25
2.4.1 L'élargissement sans limite	25
2.4.2 Une défense européenne sans consistance	25
3 L'INDISPENSABLE PARTENARIAT	27
3.1 L'INTERET GEOSTRATEGIQUE ET GEOPOLITIQUE	27
3.1.1 La position stratégique de la Turquie	27
3.1.2 Les nouveaux risques de l'après 11 septembre.....	28
3.1.3 La puissance militaire turque	29
3.1.4 La relation Turquie-Grèce.....	29
3.2 LES ASPIRATIONS TURQUES VERS L'ASIE.....	30
3.2.1 La zone de coopération économique de la mer Noire	30
3.2.2 L'organisation de coopération économique	31
3.3 QUEL PARTENARIAT ?	31
3.3.1 Le processus de Barcelone comme base.....	31
3.3.2 Renforcer le processus et dynamiser l'économie turque	32
3.3.3 Un partenariat ouvert à d'autres pays	33
CONCLUSION	35
ANNEXES.....	36
ANNEXE 1 : L'EMPIRE OTTOMAN	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANNEXE 2 : L'UNION EUROPEENNE ET LES PAYS CANDIDATS	37
ANNEXE 3 : LA TURQUIE ET LES PAYS TURCOPHONES	38
ANNEXE 4 : LE PROCESSUS DE BARCELONE	39
BIBLIOGRAPHIE	40
LEXIQUE	42

INTRODUCTION

« La seule frontière que trace l'Union européenne est celle de la démocratie et des droits de l'homme¹. ». Cette définition des frontières de l'Union montre bien dans quel état d'esprit s'inscrit la construction européenne depuis la communauté européenne du charbon et de l'acier en 1950. Il s'agissait déjà à l'époque d'instituer des liens économiques suffisamment forts pour éviter toute guerre entre des états européens.

Dans cette logique, le 12 décembre 1999, au sommet européen d'Helsinki, la décision de l'Union européenne de reconnaître à la Turquie le statut de candidat à l'adhésion est une étape fondamentale de la construction de l'Europe. En effet, dès lors, il ne reste plus à la Turquie qu'à se conformer aux critères de Copenhague pour entrer dans l'Union. Ainsi la Turquie, sous réserve de l'acceptation unanime des membres de l'Union européenne, est maîtresse de sa destinée européenne. La marche de la Turquie vers l'Europe remonte au moins à l'époque de Mustafa Kemal dit Atatürk, président de la république turque en 1923. Le chemin peut sembler long pour en arriver à la situation actuelle. Il faut dire que les relations n'ont jamais été simples entre la Turquie et l'Europe. Cette entrée changerait la nature de l'Europe qui, jusqu'à présent, peut apparaître comme un « club chrétien ». Ce changement serait d'autant plus remarquable que le poids démographique de la Turquie est tel qu'à l'horizon 2020 ce pays pourrait ainsi devenir le plus grand pays européen par la taille et par le nombre de ses habitants. C'est pourquoi cette entrée serait évidemment un des événements les plus marquants de l'Histoire de l'Europe.

Certes la Turquie n'a cessé de se rapprocher de l'Europe depuis le début du XX^{ème} siècle mais l'intégration dans l'Union européenne doit-elle et peut-elle être une finalité ? . Aussi, même si cette intégration reste encore aujourd'hui hypothétique, les liens et la communauté d'intérêts sont tels qu'un partenariat fort entre les deux entités est indispensable à la stabilité de la Turquie et de l'Europe.

Aussi après le rappel des liens indéniables noués entre la Turquie et l'Union européenne, seront analysés les difficultés et les obstacles qui ont entravé et continuent de ralentir l'adhésion. Enfin, une étude réaliste permettra de mettre en évidence la nécessité d'un partenariat fort entre les deux entités. Ce partenariat pourrait en outre contribuer à renforcer les relations avec les autres pays du bassin méditerranéen.

¹ Conclusions de la présidence européenne à Laëken, les 14 et 15 décembre 2001

PREMIERE PARTIE

2 LA MARCHE DE LA TURQUIE VERS L'EUROPE

2.1 Les relations à travers les siècles

« Les Turcs ont toujours marché vers l'ouest² ». Cette affirmation partisane d'un président turc montre néanmoins une vision relativement réaliste de la direction prise par la Turquie depuis le début du XX^{ème} siècle, mais les relations entre les deux entités sont beaucoup plus anciennes.

D'abord seule puis aidée par les Européens, la Turquie s'est progressivement immiscée dans les affaires européennes. Elle est maintenant un partenaire incontournable de l'action de l'Europe. Depuis le sommet d'Helsinki, elle est appelée à devenir membre de l'Union européenne.

2.1.1 Des tribus turques à Suliman le magnifique

L'occidentalisation des Turcs est indéniable. Partis d'Extrême-Orient, ils se rapprocheront au cours des siècles de l'Europe pour arriver à sa porte est.

Originaires de Chine septentrionale, les tribus turques émigrent peu à peu vers l'Occident pour atteindre l'Anatolie où les Turcs Seldjoukides s'installent après avoir combattu l'Empire byzantin. Ce sont les premiers turcs à avoir des rapports commerciaux avec des européens : génois et vénitiens essentiellement. A leur chute au XIII^{ème} siècle, la principauté fondée par Osman devient la force cohérente et organisée de la région, c'est le début de l'Empire ottoman. Cet empire s'affrontera dès lors aux pays européens. Les Ottomans conquièrent une partie de l'Europe par cercles concentriques. Le premier cercle comprend la Thrace, la Thessalie, la Macédoine et la Bulgarie conquis dans la deuxième moitié du XIV^{ème} siècle (annexe 1). Le deuxième cercle comprend la Grèce méridionale, l'Albanie, le Monténégro, l'Herzégovine, la Bosnie, la Serbie, la Moldavie et la Valachie conquis durant le XV^{ème} siècle. Enfin le troisième cercle comprend la Transylvanie et la Bulgarie conquis durant le XVI^{ème} siècle. Le point culminant de l'empire est atteint au début du XVI^{ème} siècle sous le règne de Soliman le magnifique lorsqu'il s'étend des portes de Vienne et de l'Algérie à l'ouest, aux Balkans au nord, à la Perse à l'est et au Yémen au sud. Pour ces conquêtes européennes face à la maison d'Autriche, Soliman s'appuie sur son alliance avec François I^{er}.

Pendant toutes leurs conquêtes, les Ottomans prennent en main l'administration et les finances des territoires conquis. A la tête des provinces, ils mettent des monarques : les

² OZAL Turgut, la Turquie en Europe, Ed Plon, 1988, p 252

sultans. Ils constituent des armées dont le fer de lance est l'infanterie d'élite composée des fameux janissaires : adolescents chrétiens capturés, islamisés et enrôlés. Les populations autres que musulmanes ne jouissent pas du même statut mais sont tolérées. Les conversions à l'Islam permettent une promotion sociale. Ainsi certaines communautés européennes persécutées par le manque de tolérance des catholiques émigreront vers l'empire ottoman.

2.1.2 Atatürk le jacobin

L'empire se désagrègera comme il s'était constitué, par cercle. C'est à la mort de Soliman que les Européens reprennent l'ascendant, pour ne plus le perdre, jusqu'en 1913. A cette date, l'Empire ottoman est quasiment démantelé. La première guerre mondiale entérine ce démantèlement du fait de l'engagement turc aux côtés des allemands pendant la guerre. Après avoir mené la guerre d'indépendance contre les Grecs, Mustapha Kemal devient président de la Turquie, en octobre 1923. Il scelle le rapprochement de son pays avec les puissances européennes. Les frontières actuelles de la Turquie sont arrêtées en juillet 1924 au traité de Lausanne. Celui qu'on va nommer Atatürk³ s'attèle à transformer un peuple nomade et guerrier en peuple sédentarisé, agriculteur et industriel. En supprimant le fez pour le remplacer par le chapeau utilisé par le monde civilisé, il met fin à un symbole de la tradition musulmane turque. Cet homme qui avait défié le traité de Sèvres⁴ impose ses vues avec efficacité et fermeté. Appuyé sur le parti républicain du peuple, parti unique, il exerce un pouvoir dictatorial pour édifier la Turquie moderne. Il supprime le sultanat et le califat, fonctions politique et religieuse dévolues au prince régnant de la Sublime Porte. Le souverain n'appartient plus à Dieu seul mais au peuple. Par ces gestes forts, il veut marquer une rupture avec le passé et s'ancrer au monde occidental en adoptant un système laïc. Il supprime la religion du programme scolaire. Les fonctionnaires religieux rémunérés par l'état doivent s'abstenir de toute activité politique. L'article de la constitution définissant l'islam comme religion d'état est abrogé. Il réforme le système judiciaire en adoptant un code civil calqué sur le code suisse : suppression de la polygamie, droits égaux des époux devant le divorce, possibilité de changement de religion. Il adopte le calendrier grégorien et instaure l'alphabet latin. Il autorise le droit de vote aux femmes. Il adopte le code pénal italien et le code commercial allemand. Les contrevenants aux lois qu'il impose sont passibles de la peine de mort.

³ Père des Turcs

⁴ traité signé en 1920 consacrant le démantèlement de l'empire ottoman

C'est pour toutes ces réformes qu'il imposera à son pays pour l'occidentaliser que certains français le surnommeront « Atatürk le jacobin ».

2.1.3 L'héritage d'Atatürk: vers une réislamisation

Après la seconde guerre mondiale, le pays va connaître le multipartisme qui bouleverse la vie politique turque. Mais cette avancée ne va pas amener la démocratie après environ 30 ans de régime à parti unique. Au contraire la politique va favoriser une islamisation de la société.

D'un côté, la politique extérieure turque tend à montrer une volonté affirmée d'occidentalisation du pays en continuant le développement des relations avec les occidentaux. De l'autre côté, la politique intérieure s'inscrit en rupture par rapport aux réformes menées sous Atatürk. Le parti démocrate au pouvoir à partir de 1950 fait marche arrière, ouvre la porte à l'islamisation et revient sur les libertés acquises : enseignement religieux obligatoire dans les écoles (1950) et les lycées (1956). Ce phénomène se renforcera dans les décennies 1970 et 1980. Même le parti républicain d'Atatürk se radicalise par souci électoral. Ce retour de l'islamisation connaît une pause en 1960 avec le coup d'état militaire mené avec le soutien du parti kémaliste. Mais si ce coup d'état a lieu, c'est davantage pour dénoncer l'échec économique du parti démocrate que pour effectuer un retour en arrière vers les réformes. En 1965, l'islamisation reprendra sa marche en avant avec l'arrivée au pouvoir du parti de la justice avec à sa tête Suliman Demirel. Il reviendra d'ailleurs périodiquement au pouvoir jusque dans les années 1990. Il légitime les partis politiques islamistes. Il limite les libertés publiques et politiques. Pendant les années 50-60, la presse est soumise au contrôle du parti au pouvoir. Les partis de l'opposition sont malmenés.

Ainsi la Turquie vit dans cette contradiction d'une politique intérieure très éloignée des valeurs démocratiques et d'une politique extérieure tournée vers l'Occident.

2.2 Les relations extérieures de la Turquie

2.2.1 Accords d'association

La politique extérieure de la Turquie doit être analysée en la replaçant dans le contexte de la guerre froide. La Méditerranée et le Moyen-Orient sont pour l'URSS et les Etats-Unis de véritables enjeux stratégiques. La France et l'Angleterre, très présents jusqu'alors dans cette zone, s'effacent au profit des deux grands. La Turquie doit être un rempart au communisme. Les Américains le comprennent et se rapprochent à la fois des Turcs et des

Grecs pour faire barrage aux Soviétiques qui veulent contrôler les détroits de la mer Egée. Dès lors la Turquie entre dans le camp occidental.

Elle adhère à l'OECE⁵ (Organisation Européenne de Coopération Economique) en 1948. Elle rejoint le Conseil de l'Europe dès août 1949. Elle adhère à l'Alliance atlantique en 1952. Pour la Turquie, cette adhésion avait pour but d'arrêter définitivement sa position par rapport à l'URSS avec laquelle les relations ne sont pas bonnes à ce moment là. Mais, elle veut aussi montrer son attachement aux valeurs occidentales. Elle est consciente que les ressources économiques de l'Occident lui seront utiles.

Ses relations avec ses voisins arabes ont toujours été marquées par des tensions plus ou moins longues, notamment par sa position pro-israélienne dans le conflit israélo-arabe et par ses problèmes frontaliers avec la Syrie (Alexandrette) et l'Irak (Mossoul). De fait, sa stratégie l'a conduit à travers l'histoire à vouloir toujours accroître ses ressources. Ainsi avec le soutien des Etats-Unis, en 1955, est créé le pacte de Bagdad : coopération mutuelle entre Turquie et Irak auxquels viendront se joindre Iran, Royaume-uni et Pakistan. Mais ce pacte favorise le rapprochement de l'URSS avec la Syrie et l'Egypte ; l'Irak s'en retire en 1959 sous la menace d'une invasion turque.

Dans les années 1970, échaudée par des relations difficiles avec les Européens, la Turquie se rapproche de l'URSS et des pays arabes. Elle envahit Chypre en 1974, suite à un long contentieux avec la Grèce et la Grande-Bretagne.

Depuis 1975, la Turquie fait partie de la CSCE (Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe), devenue en 1994 OSCE. En 1995, la Turquie devient membre associé de l'UEO (Union de l'Europe Occidentale).

Ainsi, malgré des à-coups, la Turquie s'ancre tout doucement aux diverses institutions européennes et occidentales.

2.2.2 Une place particulière dans l'OTAN

La pression américaine pour faire entrer la Turquie dans l'Europe est très forte. Les Américains n'analysent pas le projet européen en tant que tel, ils l'imaginent dans le cadre de leur géostratégie globale. Et dans ce cadre, ils souhaitent qu'existent des zones amies plus ou moins organisées, sur lesquelles ils auront une influence prépondérante. En Europe, leur instrument, c'est l'OTAN. Donc ils souhaitent qu'il y ait autant que possible conformité entre la zone OTAN et la zone de l'Union européenne. Cela simplifie leurs démarches politiques et diplomatiques. Dans le cas présent, comme la Turquie est déjà un

⁵ l'OECE sera renommée par la suite OCDE (organisation de coopération et de développement économique)

membre important de l'OTAN, ils ont donc tout intérêt à ce qu'elle entre dans l'Union européenne.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les Etats-Unis ont œuvré pour la paix en Europe, ils considèrent qu'ils ont encore un rôle à jouer dans la construction européenne. Les Turcs ont su jouer de cet attrait américain pour leur pays. Lors de la guerre du Golfe, les dirigeants turcs sont délibérément aux côtés des alliés. Ils ouvrent des bases militaires à partir desquelles des raids alliés sont lancés sur l'Irak. Ces bases sont d'ailleurs toujours utilisées par les Américains pour survoler et contrôler l'espace aérien irakien.

Ainsi la Turquie est un pays sur lequel les Etats-Unis jouent nettement de leur influence pour le pousser à entrer dans le giron européen.

2.3 La Turquie contemporaine et la communauté européenne

2.3.1 L'accord d'Ankara

La première demande d'association de la Turquie à la communauté économique européenne (CEE) date du 31 juillet 1959 mais un accord n'est signé que le 12 septembre 1963, l'accord d'Ankara. L'objectif ultime de l'accord d'Ankara est la mise en place d'une union douanière et implique le renforcement de la coopération des politiques économiques des deux parties contractantes.

Cet accord constitue une reconnaissance politique de la Turquie en tant que puissance occidentale. Elle espère profiter de cette aide financière et économique pour moderniser ses infrastructures industrielles. Quant à la CEE, les perspectives économiques sont évidentes mais les aspects politiques sont aussi présents. Il s'agit de marquer des points contre les deux puissances russe et américaine dans une région de lutte d'influence où les occidentaux ont du mal à s'imposer. Cet accord comporte quatre volets. Deux d'entre eux, les volets social et institutionnel resteront lettre morte. Les deux autres : aspects commercial et financier seront développés. L'accord sera largement perturbé par le contexte des décennies qui vont suivre.

Dans le domaine commercial, l'accord arrête le régime d'accès des produits turcs au marché européen. Pour les produits industriels, la règle est le libre accès sans droit de douane pour les produits turcs. Dans l'autre sens, les produits européens sont seulement prioritaires (par rapport à d'autres pays hors CEE). Pour les produits agricoles, du fait de la politique agricole commune (PAC), les restrictions sont nombreuses dans les deux sens. Cet accord a surtout profité à la communauté européenne qui représente aujourd'hui la moitié des échanges turcs avec l'extérieur.

Dans le domaine financier, l'accord prévoit des aides budgétaires sur la base de protocoles quinquennaux qui doivent être votés à l'unanimité des membres. Ceux-ci sont refusés à partir de 1981 par la Grèce. Finalement la part de la communauté européenne dans les financements publics reçus par la Turquie est assez faible : seulement 3,3% de l'ensemble des financements reçus, soit 0,04% du produit intérieur brut (PIB) turc sur la période 1978-1992⁶.

Dans cet accord, on ne trouve finalement pas de grandes perspectives d'avenir pour la Turquie en terme de coopération. Avec le recul, il s'est surtout agi d'octroyer des ballons d'oxygène financiers à ce pays. Sa mise en œuvre a été perturbée par le veto grec et la PAC. De fait les relations se sont tendues entre les deux partenaires après une période favorable d'environ 10 ans. A partir de 1973, la crise économique (dette extérieure pour la Turquie, crise pétrolière pour la CEE) a bouleversé les relations établies. Les échanges restèrent peu fructueux jusqu'en 1986 avec un retour à des conditions favorables après le coup d'état militaire de 1980. Le niveau économique de la Turquie s'est largement amélioré. Le pays a même atteint en 1987 le meilleur taux de croissance de tous les pays de l'OCDE.

2.3.2 La demande d'adhésion

Le 14 avril 1987, la Turquie présente officiellement sa demande d'adhésion. Le gouvernement turc veut consolider l'intégration économique. Cette demande répond à la fois à des motifs idéalistes, la vocation européenne de la Turquie, et à des motivations réalistes, l'interdépendance économique et politique avec la communauté. La Turquie veut intégrer l'Europe parce qu'elle considère qu'elle fait partie de l'espace de défense et de sécurité de celle-ci. Elle estime sa candidature légitime sachant qu'elle réalise plus de 50% de ses échanges commerciaux avec la CEE qui est d'ailleurs le plus gros investisseur dans le pays.

Une adhésion à la communauté doit répondre à trois conditions fondamentales : le pays doit être européen, démocratique et son économie doit lui permettre d'assumer les obligations découlant du traité de Rome. La commission européenne des 12 pays membres refuse cette adhésion. Car elle estime que « toute décision portant sur l'ouverture d'une négociation doit procéder de la forte conviction qu'une conclusion positive est possible dans un délai raisonnable⁷ ». Elle s'appuie aussi sur la mise en application de l'Acte

⁶ TURUNC Garip, la Turquie aux marches de l'Union européenne. L'Harmattan. 2001, p29

⁷ Avis de la commission européenne sur la demande d'adhésion à la communauté. Europe Documents n° 1589, 20 décembre 1989, pp 1-3.

unique⁸ qui impose une étude très poussée de chaque nouvelle candidature et des acquis fondamentaux de chaque candidat. La Turquie ne les possédait manifestement pas. Néanmoins l'avis de la Commission est suffisamment ambigu pour laisser espérer l'adhésion. En effet, le texte recommande « l'adoption d'un ensemble de mesures substantielles qui, sans remettre en cause l'éligibilité de la Turquie à devenir membre de la communauté, permettrait aux deux partenaires de s'engager dans la voie d'un renforcement de leur interdépendance et de leur intégration, conformément à la volonté politique manifestée lors de la signature du traité d'Ankara »⁹. Cette décision de la CEE fait cependant douter les gouvernants turcs. Ils se demandent s'ils doivent définitivement tourner le dos à l'Europe pour se rapprocher des pays musulmans du Moyen-Orient ou turcophones d'Asie centrale.

Les dirigeants européens vont alors réaliser l'importance géopolitique de la Turquie dans le nouveau contexte d'après guerre froide. Des négociations vont reprendre vers l'Accord d'union douanière prévu en 1963 lors de l'Accord d'Ankara.

2.3.3 L'union douanière

La décision du conseil d'association¹⁰ de réaliser une union douanière a permis de relancer la relation entre Europe et Turquie. Cette union est concrétisée en 1995 après des négociations commencées dix ans plus tôt. Le changement de la donne géopolitique en Asie est un des éléments essentiels de l'avancée de ce dossier. La Turquie est en effet la pièce maîtresse de la situation dans cette région. Cet accord semble moins guidé par une vision politique à long terme que par des intérêts économiques et stratégiques à court terme.

Dans le domaine politique, l'arrivée ou plutôt le retour des pays d'Europe centrale et Orientale (PECO) dans l'espace européen et les perspectives de leur intégration modèrent l'envie de l'Union européenne (CEE devenue UE après Maastricht en 1992) d'aller trop vite avec la Turquie. Néanmoins les dirigeants européens comprennent bien l'intérêt de stabiliser un bassin méditerranéen à ses frontières surtout avec les événements de Yougoslavie. La création d'un partenariat stratégique avec la Turquie est un des aspects moteurs de la mise en œuvre de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Europe.

⁸ Cet acte prévoit que les décisions du conseil des ministres, pour l'harmonisation des législations, soient prises non plus à l'unanimité mais à la majorité qualifiée.

⁹ Avis de la commission européenne sur la demande d'adhésion à la communauté. Sec (89) 2290 final du 18 décembre 1989.

¹⁰ Conseil composé de représentants des gouvernements des pays membres de l'UE, du conseil européen, de la commission européenne et du gouvernement turc. C'est un organisme intergouvernemental.

Une approche uniquement politique d'un problème ne permet pas de résoudre les tensions dans une région. Aussi le volet économique est-il fondamental. En 1992, le PIB par habitant est 12 fois supérieur dans l'UE que dans les pays méditerranéens hors UE. La Turquie a besoin de capitaux pour se construire une infrastructure économique. Cet accord suppose le démantèlement de toutes les barrières (droits de douane, taxes) aux échanges de produits industriels. Il n'est par contre pas question de libre circulation des travailleurs. Concernant les produits agricoles, la libre circulation est renvoyée à une date ultérieure ! . Or l'agriculture est un secteur particulièrement important pour l'économie turque : 17% de la production nationale et 44% des emplois en 1998.

L'objectif est bien évidemment de multiplier les échanges entre les deux partenaires. Les spécialistes économiques s'accordent à dire dans ce genre d'union entre deux entités de poids économique très différent que le plus faible, en l'occurrence la Turquie, prend de gros risques pour son économie. En effet, il risque de voir sa balance commerciale déséquilibrée. D'ailleurs l'UE a largement bénéficié de cet accord : en 1996, soit un an après la signature, ses exportations vers la Turquie avaient augmenté de 36%, contre 10% seulement pour les produits turcs¹¹.

De fait l'union douanière mérite d'être consolidée pour permettre une meilleure compétitivité de l'industrie turque. Néanmoins elle a représenté un pas important dans les relations euro-turques.

2.3.4 Candidature à l'adhésion acceptée

2.3.4.1 Le sommet européen d'Helsinki

La situation dans les Balkans en 1999, avec la guerre du Kosovo, a une nouvelle fois été un des éléments déclenchants du rapprochement avec la Turquie. Les dirigeants européens font le pari de l'ouverture pour le rétablissement de la stabilité de la région : « nous renforcerons la prospérité et la stabilité en Europe en élargissant l'Union et en coopérant avec nos partenaires¹² ».

Ainsi la demande d'adhésion de la Turquie est acceptée au conseil européen d'Helsinki puisqu'elle est dorénavant considérée au même titre que les 12 autres pays candidats¹³ (annexe 2). D'une part la Grèce a finalement levé son veto, obtenant de la Turquie des concessions sur Chypre et la mer Egée. D'autre part, l'Allemagne a largement insisté pour

¹¹ Rapport de la commission européenne sur l'évolution des relations avec la Turquie depuis l'entrée en vigueur de l'union douanière du 30-10-96, com 147.

¹² Sommet européen d'Helsinki, conclusions de la Présidence – 10 et 11 décembre 1999

¹³ Chypre, Malte et les PECO : Estonie, Lettonie, Lituanie, Bulgarie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Roumanie.

ce choix, poussée par la forte diaspora : près de 2,5 millions dont 600000 kurdes. L'Europe a aussi considéré qu'elle avait tout à gagner à rapprocher ses frontières des zones économiques dont elle est largement tributaire pour ses besoins en énergie.

Mais avant qu'un pays puisse rentrer dans l'Union, il lui faut respecter les critères de Copenhague.

2.3.4.2 Les critères de Copenhague

En juin 1993, le conseil européen de Copenhague a arrêté des critères politiques et des critères économiques d'entrée dans l'Union européenne.

Les critères politiques sont la stabilité des institutions garantissant la démocratie, l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme, le respect et la protection des droits des minorités. Appliqués à la Turquie, ces critères généraux signifient notamment des garanties pour les libertés fondamentales (expression, pensée, presse, association) et la limitation de l'application de la peine de mort. Mais ils incluent aussi des réformes du système judiciaire et de la constitution, la fin de la corruption et le retrait de l'armée turque de l'île chypriote.

Les critères économiques sont au nombre de deux : l'existence d'une économie de marché viable et la capacité à supporter la concurrence dans le marché intérieur de l'UE. Pour la Turquie, ces critères généraux impliquent un programme de réformes économiques pour remédier aux faiblesses du secteur financier, réduire l'interventionnisme du gouvernement, mais aussi lutter contre l'inflation.

Si le respect de ces critères est une condition nécessaire pour entrer, cela n'est pas une condition suffisante. En effet une fois qu'un pays candidat satisfera aux critères, il faudra ensuite qu'il ait la capacité à assumer les obligations résultant de l'adhésion : acceptation de l'acquis communautaire. En final, il y aura un vote à l'unanimité des membres pour admettre définitivement ce pays dans l'Union.

Ainsi après plusieurs siècles de cheminement depuis l'Asie vers l'Occident, la Turquie n'a jamais été aussi proche de l'Europe. Le rapprochement s'est nettement accéléré au début du XX^{ème} siècle avec Atatürk, mais le pays a connu par la suite de grandes difficultés à s'adapter à la vie politique démocratique. Malgré les nombreux accords passés avec les occidentaux, de graves entorses aux critères européens subsistent voire réapparaissent encore périodiquement. A tel point que, vue de l'extérieur, la Turquie n'apparaît pas encore prête à entrer à court terme dans l'Union européenne.

DEUXIEME PARTIE

3 UNE DIFFICILE ADHESION

La Turquie comprend actuellement environ 64 millions d'habitants. En adhérant, elle serait d'ores et déjà le deuxième pays de l'Union par son poids démographique. Des études montrent qu'elle en aurait plus de 85 millions d'ici 15 à 20 ans. Elle serait donc le plus grand pays d'Europe. Ce choix d'adhésion est donc d'une importance capitale car il ouvre la porte d'une nouvelle Europe.

Depuis Helsinki et la conclusion difficile d'un partenariat d'adhésion, les autorités politiques turques sont confrontées à la place prépondérante de l'armée dans les structures décisionnelles du pays. Celle-ci est réticente à toute concession sur les droits de l'homme. Le froid diplomatique entre la France et la Turquie, qui a fait suite à la reconnaissance par l'assemblée nationale française du génocide arménien perpétré par les Turcs en 1915, en est une preuve tangible.

3.1 La Turquie est-elle européenne ?

3.1.1 La civilisation européenne

Certes, comme il est écrit dans le traité de Maastricht de 1992, pour être admis dans l'Union européenne, il faut que la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit soient établis et respectés dans le pays candidat.

Pourtant les premiers traités européens, et en particulier le traité de Rome de 1957, stipulent que tout « État européen » peut être candidat, mais ils ne définissent pas ce qu'est un pays européen. Pour les « Pères » de l'Europe (Schuman, Adenauer et Monnet) la réponse est évidente. L'Europe repose non seulement sur des valeurs communes : démocratie, liberté, État de droit mais aussi sur une unité de civilisation et une histoire partagée. Certes, pour cette génération, des divergences existent sur les modalités institutionnelles de l'Europe, mais pas sur sa nature.

Comme le dit le préambule du Plan Fouchet d'union politique dans sa version de janvier 1962, l'Europe repose sur une « civilisation », sur un « patrimoine spirituel », sur les « principes démocratiques » et sur les « droits de l'homme ». La « Déclaration sur l'identité européenne » adoptée par les chefs d'État ou de gouvernement des Neuf à Copenhague, le 14 décembre 1973, dit la même chose en termes quelque peu différents. L'Europe est clairement définie, elle repose certes sur des valeurs universelles comme la démocratie et les droits de l'homme mais affirme clairement sa spécificité par sa géographie, son histoire et sa civilisation. De cette Europe clairement définie, la Turquie ne faisait évidemment pas partie.

Sans vouloir restreindre l'Europe à un « club chrétien », cela est un fait indéniable que les Européens sont dans leur grande majorité des chrétiens. Même si la Turquie est un état laïc depuis 1928, sa population est à 97% de religion musulmane à forte majorité sunnite. De plus les islamistes représentent 30% des votants. C'est donc une autre civilisation.

D'ailleurs, seul 1/30^{ème} de la Turquie se situe sur ce qui est communément appelé le continent européen. Cette notion essentielle de civilisation européenne est dans la conscience des peuples des pays actuellement membres de l'UE. Et il n'est pas sûr que les peuples acceptent de se voir imposer par leurs dirigeants, sans être consultés un pays si nettement différent d'eux.

3.1.2 Une histoire mouvementée

Les relations historiques entre l'Europe et la Turquie ont toujours été complexes.

Malgré une mode en vogue au sein d'une bonne partie des « intellectuels » européens « pro-ottomans », et une autre mode convergente qui veut trouver à l'Europe des « racines musulmanes » à côté de ses racines chrétiennes et gréco-romaines, les conquêtes ottomanes ont été pour les populations chrétiennes des Balkans un traumatisme important. Les conséquences à long terme ne sont pas encore surmontées aujourd'hui comme en témoignent les événements en ex-Yougoslavie.

Du siège de Vienne en 1683 au refoulement des Ottomans des Balkans au XIX^{ème} siècle, la relation Europe-Turquie a été vécue comme un antagonisme profond. Celui-ci fut d'ailleurs un élément important d'un début de conscience européenne.

Pourtant, dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, l'Empire ottoman est inclus dans le système diplomatique européen : le « concert de l'Europe ». Mais, en fait, l'Empire ottoman est davantage pris en mains par l'Europe qu'intégré. Une des tâches majeures du concert européen consiste justement à gérer son déclin. S'il n'est pas totalement chassé du Continent dès le XIX^{ème} siècle, ceci est largement dû à l'action de la Grande-Bretagne, qui ne veut pas voir d'autres pays s'enrichir de ses dépouilles, en particulier la Russie s'installer à Constantinople et sur les Détroits.

Dès que les circonstances changent, du fait de la première guerre mondiale, Anglais et Français exploitent l'antagonisme entre Arabes et Turcs : le traité de Sèvres de 1920 enlève à l'Empire ottoman le Moyen-Orient arabe, les villes grecques d'Asie Mineure. Il fait de la Turquie un protectorat financier franco-anglais.

C'est l'arrivée d'Atatürk qui, renversant l'ordre établi, mènera au traité de Lausanne de 1923, beaucoup plus favorable à la Turquie. D'une certaine façon, la révolution d'Atatürk

et le traité de Lausanne permettent une normalisation des relations entre la Turquie et l'Europe. Les Turcs renoncent à intervenir en Europe, et les Européens en Turquie.

La neutralité de la Turquie pendant la Seconde Guerre mondiale fera évoluer à nouveau les relations et l'associera à la reconstruction occidentale et au Plan Marshall. Il s'agit de permettre à la Turquie, enjeu géopolitique essentiel des pays « occidentaux », de résister à la menace soviétique.

3.1.3 Le poids de la religion musulmane.

Sous l'Empire ottoman, l'islam est la religion majoritaire et les autres religions sont simplement tolérées quand elles ne sont pas éliminées. Le génocide arménien est encore un sujet brûlant comme l'ont montré les réactions de colère des turcs à la suite de sa reconnaissance par l'assemblée nationale française en 2000. Il avait fait environ 150000 victimes dans un des plus anciens royaumes chrétiens sans compter les centaines de milliers de personnes poussées à l'exode.

Sous Atatürk, bien que la constitution garantisse l'égalité de tous devant la loi, un non musulman, quoique citoyen turc, n'est pas pleinement turc. La mention de la confession sur la carte d'identité favorise le maintien des discriminations héritées de l'époque ottomane. Le principe de la laïcité ne survit pas à Atatürk. Les héritiers du Kémalisme au sein du parti républicain du peuple au pouvoir à sa mort réintroduisent l'enseignement religieux à l'école dès 1949. Ils relancent l'islamisation en favorisant les pèlerinages à la Mecque et la construction de nouvelles mosquées : plus de 1000 par an.

Durant la deuxième moitié du XX^{ème} siècle, les communautés non musulmanes sont soumises à des brimades et à des confiscations de biens. Les chrétiens sont parmi les victimes. En 1927, on comptait 340000 chrétiens ; de nos jours il n'en reste plus que 70000, soit moins de 2% de la population.

En 1976, la Turquie adhère à l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI)¹⁴. Les responsables politiques de tous bords déclarent à nouveau leur allégeance à l'islam. En 1996, Necmettin Erbakan devient Premier ministre en prônant la restauration d'un « islam authentique ».

¹⁴ L'OCI compte une soixantaine d'états membres. Sa mission est de défendre les intérêts des musulmans dans le monde.

3.1.4 Un pays de tradition militaire

La mission historique de l'armée kémaliste dès le début de la République est de sauvegarder l'existence nationale en toutes circonstances, par les armes si nécessaire, tout en faisant preuve de rénovation dans les méthodes coercitives. Sous Atatürk, tous les gouvernements comprennent des militaires et s'appuient toujours sur l'armée pour faire appliquer les réformes.

Ainsi l'armée se considère depuis lors comme la gardienne de la République. Elle est d'ailleurs l'institution turque à laquelle les citoyens font le plus confiance. Cette confiance contraste avec le discrédit de la classe politique. A quatre reprises depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les militaires se sont immiscés dans les affaires politiques, soit en mettant en place provisoirement des régimes dictatoriaux et autoritaires (1960, 1971, 1980), soit en limogeant le pouvoir en place (1997). Chaque fois que les militaires interviennent, ils s'y sentent obligés et contraints par les circonstances, même s'ils ne remettent jamais en cause le principe de la suprématie civile. Les interventions tirent leur justification des carences et des insuffisances des gouvernements civils et de l'état de désordre socio-économique dans lequel se trouve enlisé le pays à un moment donné.

L'armée veille aussi à la sauvegarde de la laïcité. En 1997, le Conseil National de Sécurité (CNS) provoque la chute du gouvernement Erbakan en désignant l'islam politique comme le principal danger pour le pays. Le CNS regroupe le Président de la république, le Premier ministre, les ministres des affaires étrangères et de la défense et les différents chefs d'état major de toutes les armées. Il se réunit tous les mois et est responsable de la mise en œuvre de la sécurité nationale. Ce conseil est extrêmement puissant ; c'est en son sein que se prennent les décisions graves de l'état même si elles ne sont pas du ressort de la sécurité.

L'armée comme gardienne des valeurs démocratiques est néanmoins contestable car elle est aussi la première responsable des violations des droits de l'homme. Aussi faudrait-il que la Turquie réforme ses institutions pour que l'ingérence militaire soit moins forte. Il serait notamment nécessaire d'instaurer un organe indépendant chargé de contrôler le CNS ou de supprimer celui-ci. Le 6 mars 2002, le général Tuncer Kilinc, secrétaire général du CNS, a déclaré lors d'un discours que la Turquie ne recevait pas le « moindre centime » d'aide de l'UE. Il cherche à profiter de son rang pour retourner l'opinion publique turque contre l'UE. Il est d'ailleurs en cela suivi par des partis politiques de droite comme de gauche.

Ainsi la Turquie a bien du mal à trouver un équilibre démocratique entre les nationalistes et les islamistes sans impliquer les militaires, et à faire en sorte que ni les uns ni les autres ne soient trop puissants.

Sa civilisation différente, son évolution historique souvent à l'encontre des réalisations européennes, la religion musulmane majoritaire et la place de l'armée dans le pays donnent à la Turquie une place très particulière parmi les candidats à l'UE.

3.2 Les problèmes liés à l'Union européenne

Avec la crise du Kosovo, en 1999, l'Union européenne a tiré les leçons de l'erreur consistant à ne pas s'impliquer à temps dans un conflit se développant à ses portes et capable de s'étendre. C'est entre autre pour cette raison qu'elle a décidée de faire évoluer sa position vis à vis de la Turquie.

3.2.1 Le partenariat d'adhésion

Suite à Helsinki en décembre 1999, un partenariat d'adhésion a été élaboré entre l'UE et la Turquie. Ce texte permet à ce pays de connaître les objectifs à atteindre, les principes à respecter et les priorités à donner pour satisfaire aux critères de l'UE.

Son objectif principal est d'inscrire dans un cadre unique les domaines d'action prioritaires, les moyens financiers disponibles pour aider la Turquie et les conditions de cette aide. La Turquie a présenté courant 2001 un programme national d'adoption de l'acquis (PNAA) pour répondre à ces objectifs. Ceux-ci comprennent des critères politiques et économiques conformément aux critères de Copenhague.

Le problème qui contrarie le plus la Turquie est celui de Chypre. Sous la pression des turcs puis des grecs, il a fallu trouver un compromis sur le titre du paragraphe faisant référence à ce problème. Les Turcs voulaient supprimer le paragraphe. Les Grecs menaçaient de ne pas signer le texte s'il était supprimé. Finalement le Conseil a remplacé le titre « critères politiques » par « dialogue politique renforcé et critères politiques ». Ainsi aux yeux de la Turquie, le règlement de ce problème n'est qu'un élément de dialogue politique et non un préalable à son adhésion.

Cet incident montre bien les ambiguïtés du partenariat pour l'adhésion qui a été néanmoins adopté par le conseil européen le 8 mars 2001.

3.2.2 Les problèmes politiques

La Turquie connaît des problèmes récurrents de dysfonctionnements de son système politique. Ceux-ci ont bien sûr un impact sur sa politique extérieure. Périodiquement l'armée et les partis islamistes prennent le pouvoir, par la force ou démocratiquement. Même dans un passé récent de tels incidents se sont produits. Entre 1993 et 2000, le pays a connu 5 changements de Premier ministre. En 2001, le pays a connu une grave crise

économique et financière discréditant ainsi les efforts faits dans le sens de l'adhésion. Le nouveau président Ahmet Sezer et son Premier ministre Bülent Ecevit ont du mal à mener à bien les indispensables réformes de la constitution. Le « programme national » annoncé en mars 2001 est loin des espérances de la communauté européenne.

D'autres réformes ont été adoptées par le parlement fin 2001 pour amender 34 des 177 articles permanents de la constitution de 1982 inspirée par les militaires. Elles devraient améliorer notamment la situation des droits de l'homme et diminuer le pouvoir du conseil national de sécurité. Mais les généraux turcs majoritairement défavorables à l'entrée du pays dans l'UE luttent contre l'amélioration des droits de l'homme. Fin 2000, ils ont cherché à discréditer des journalistes favorables à la cause kurde¹⁵. L'arrestation et le procès d'Abdullah Öcalan, leader du PKK¹⁶ ne peuvent pas être considérés comme des modèles de l'affirmation de la démocratie. Les conditions de détention dans les prisons ont engendré en décembre 2000 des émeutes sanglantes (27 morts officiellement) démontrant le manque d'aptitude à la résolution pacifique de différends.

L'intégration de la Turquie se concrétiserait par sa participation aux politiques communes. Compte tenu de son niveau de revenu, elle serait receveur net de fonds structurels¹⁷, d'où une augmentation de la contribution des autres pays de l'Union. La plupart des études menées sur ce sujet montrent que, avec les critères d'affectation actuels, l'intégration de la Turquie associée à celle des PECO serait trop coûteuse pour être supportable. Aucune solution envisageable pour résoudre ce problème n'est satisfaisante car les trois grands pays européens (France, Allemagne et Grande-Bretagne) s'opposent à toute augmentation de ces fonds.

3.2.3 Les problèmes économiques

Si l'élargissement se comprend d'un point de vue géopolitique, cela est moins évident d'un point de vue économique. En ajoutant à la Turquie les douze autres pays candidats à l'intégration déjà cités, c'est un véritable changement d'échelle auquel serait confronté l'UE. Ces treize pays représentent environ 170 millions d'habitants, à comparer aux 370 millions actuels. Cela fait donc une augmentation de 45% du nombre de citoyens européens alors que le PIB de ces 13 pays ne représente que 13% du PIB actuel. Quant à la

¹⁵ Jean CATSIAPIS, études helléniques, printemps 2001, p37.

¹⁶ Parti des travailleurs du Kurdistan : mouvement terroriste fort d'environ 60000 hommes soutenu par les Kurdes des pays voisins, voire par les gouvernants de ces pays.

¹⁷ Transferts financiers au profit des régions ayant des difficultés à s'adapter à la concurrence européenne. Ils absorbent près d'un tiers de l'argent communautaire.

Turquie seule, elle n'augmenterait le PIB que de 5,5%¹⁸ tandis qu'elle totaliserait 17% de la population européenne. Le paradoxe de la Turquie est de disposer d'une économie forte d'indéniables facteurs de dynamisme mais de souffrir de déséquilibres macro économiques chroniques.

Malgré l'union douanière, les cadres réglementaires turcs sont, en matière de pratiques concurrentielles, assez éloignés des méthodes européennes. Une modernisation de l'administration et du secteur bancaire s'impose. En effet depuis près de vingt ans, les gouvernements turcs ont été incapables de maîtriser l'inflation. La hausse annuelle est généralement supérieure à 60%, là où les pays de l'UE ont une inflation inférieure à 4%. Ce problème est essentiellement dû au déséquilibre des finances publiques. La Turquie finance son déficit budgétaire par la création de liquidités. L'état utilise le système financier. Malgré les programmes de stabilisation et la désinflation observée en 2000, la crise économique du printemps 2001 montre à quel point la situation est récurrente. La volatilité de l'économie et les lenteurs de la bureaucratie limitent les investissements directs étrangers.

Le secteur agricole est capital en Turquie. Sa part dans le PIB est environ de 15%, et il représente de l'ordre de 45% de l'emploi. Or ce secteur est en crise. Il bénéficie de subventions massives alors que les prix à la consommation restent très élevés. Les politiques agricoles du pays vont à l'encontre des principes européens et pèsent lourdement sur son économie.

Pour guérir de ces maux, la Turquie a annoncé fin 2001 de nouvelles réformes structurelles. Les objectifs de celles-ci sont de renforcer la concurrence sur les marchés, de mettre au point une stratégie de développement et d'industrialisation, mais aussi de lutter contre l'inflation.

3.2.4 L'hypocrisie de l'UE

Les Turcs, de bonne ou de mauvaise foi, ont bien du mal à comprendre l'idée directrice des gouvernants européens à leur égard. Du refus de la candidature en 1997 à l'acceptation en 1999, il est difficile de trouver une logique. De plus, lors du sommet européen de Nice, en décembre 2000, les dirigeants européens ont notamment procédé à l'adaptation des institutions en vue de l'élargissement à douze nouveaux états membres. Bien que la Turquie soit candidate depuis le sommet d'Helsinki, le Conseil a délibérément oublié de planifier des places pour la Turquie dans la restructuration du nombre des commissaires et ne l'a pas prise en considération pour la repondération des votes des Etats. Il a donc placé

¹⁸ Le PIB turque est de l'ordre de 6500 euros, soit près de 3 fois inférieur à la moyenne communautaire.

la Turquie dans une situation unique puisque les douze autres pays candidats se sont vus attribuer des places. Les Turcs ont légitimement fait part de leur mécontentement devant cette situation. L'Europe semble jouer un double jeu. D'un côté, elle attire inéluctablement à elle la Turquie, d'un autre côté elle la traite différemment et la repousse.

Malgré de gros efforts faits de part et d'autre pour rapprocher la Turquie de l'UE, notamment le partenariat d'adhésion, la route semble encore longue sur les plans politique et économique avant une adhésion définitive.

3.3 Les problèmes internes à incidence internationale

3.3.1 Chypre

Cette île située au sud de la Turquie est coupée en deux depuis l'intervention militaire de cette dernière en 1974. Au nord, la république turque du nord de Chypre dont l'indépendance n'a été reconnue que par la Turquie, et au sud, la république de Chypre. Les deux entités sont candidates à l'adhésion dans l'UE sous la même candidature. D'ailleurs le processus concernant l'île est en bonne voie pour qu'elle y accède rapidement, peut-être d'ici 2004. En effet, parmi les treize pays candidats, elle est le pays qui répond le mieux aux critères d'adhésion.

Malheureusement, si aucun accord n'est encore trouvé pour la résolution de la scission chypriote, c'est largement dû à l'attitude turque. Les dirigeants turcs soutiennent le président chypriote turque Rauf Denkatsh qui réclame une fédération de deux états. Les Chypriotes grecs soutenus par l'UE et par l'ONU veulent un état unique composé de deux régions. Après plusieurs années d'ignorance, les deux présidents chypriotes se sont rencontrés début 2002 pour faire avancer les négociations. L'UE doit constater avant la fin de l'année l'admissibilité de Chypre, mais la Turquie menace d'en annexer le nord si une solution n'est pas trouvée d'ici là. La IV^{ème} armée turque stationnée au sud du pays n'est pas affectée à l'OTAN. Or elle dispose d'une capacité au débarquement amphibie impressionnant. Ainsi elle peut très rapidement intervenir en mer Egée contre la Grèce ou au profit de Chypre. Du coup, la Grèce menace de bloquer l'élargissement de l'UE vers les PECO si Chypre n'est pas admissible automatiquement.

Il est impossible que la Turquie adhère à l'UE en se trouvant juridiquement dans la position d'une puissance occupante à Chypre du fait du stationnement de ses troupes. Politiquement, cette situation devient de moins en moins tenable alors qu'une fraction de plus en plus importante de la communauté chypriote turque affirme publiquement son

mécontentement à l'égard d'immigrants turcs sur l'île. Chypre constitue donc un test de la volonté réelle des dirigeants turcs d'adhérer à l'UE et à son système de valeurs.

3.3.2 Les Kurdes

Il s'agit là d'un problème complexe aux origines historiques et auquel la Turquie ne semble pas trouver de solutions.

En 1920, le traité de Sèvres donne le droit au peuple kurde, qui n'a jamais connu l'indépendance, à s'autodéterminer. Mais le traité de Lausanne de 1923 après la victoire d'Atatürk annule ce projet. Les Kurdes de Turquie sont rattachés à la Turquie. Quant aux autres kurdes, ils sont répartis entre l'Iran, la Syrie et l'Irak.

Certes le gouvernement turc en place a récemment décidé de surseoir à l'application de la peine de mort prononcée contre Abdullah Öcalan, et les forces de sécurité ont porté des coups sérieux au Hizbullah, organisation responsable de centaines de crimes contre des kurdes. Néanmoins les affrontements continuent, de façon moins médiatique, dans le sud-est de la Turquie : Kurdistan turc. Il semble que les forces combattantes du PKK ont, depuis l'arrestation de leur chef, largement diminué leurs actions. Ce ralentissement est aussi dû au fait que l'éradication des foyers de résistance kurde par l'armée turque a globalement réussi. Cependant les conditions d'un retour à une situation normale dans cette région sont loin d'être réunies. Nombre de réfugiés, et il y en a plusieurs centaines de milliers, n'osent pas rentrer chez eux par peur. En effet dans cette région règnent les mafias et l'économie est quasi nulle. Le seul espoir de la région est le développement du vaste « projet de l'Anatolie du sud-est » (GAP).

Depuis Helsinki, le gouvernement fait des efforts pour contenter l'UE mais surtout pour tenir compte d'une réalité : les Kurdes, maintenant disséminés sur toute la Turquie, représentent 15%¹⁹ de la population turque, soit le groupe ethnique le plus important derrière les Turcs. L'UE ne peut pas importer en son sein ce problème aux ramifications internationales.

3.3.3 L'eau

Pour dynamiser l'économie dans le sud-est du pays, la Turquie a lancé, au cours des années 1980, un projet gigantesque de construction d'un système complexe de 22 barrages de distribution d'eau, de réseau d'énergie hydraulique (19 centrales) et d'irrigation : le projet de l'Anatolie du sud-est (GAP). Il s'appuie sur les réserves immenses que

¹⁹ Site internet de l'UE : www.europa.eu.int/comm/enlargement/turkey/index.htm

représentent le Tigre et l'Euphrate. Son coût est estimé à 32 milliards de dollars²⁰. Ce projet, à moitié réalisé, a des objectifs ambitieux mais est confronté à de nombreux problèmes.

Les objectifs sont multiples. D'abord il s'agit d'améliorer l'agriculture d'une région peu fertile, diversifier les activités et arrêter l'exode de populations. Ensuite, il faut que l'industrie joue un rôle dans le développement économique de la région, en favorisant l'essor de la technologie et en diminuant l'écart par rapport aux autres régions. Enfin, le projet doit permettre un développement du secteur tertiaire, favoriser le commerce, l'éducation et la santé, donc l'emploi en général.

Mais ces ambitions ne doivent pas cacher de graves problèmes quant à la réalisation. Outre ceux liés à la géographie puisqu'il a fallu vider des villages de leur population sans relogement possible dans la région. Au niveau social, la population locale, essentiellement kurde, est très peu éduquée : les habitants de la zone sont essentiellement des paysans. La démographie est très forte et le taux de chômage important. Mais le problème essentiel est politique. Les pays voisins, la Syrie et l'Irak, sont opposés à ce projet qui risque de leur créer de graves difficultés d'approvisionnement en eau : 30% en moins pour la Syrie et 25% en moins pour l'Irak. De plus il remet en question l'accord de Lausanne de 1923 et celui de bon voisinage d'Ankara de 1946. Ces accords stipulent que la Turquie est tenue de consulter l'Irak avant d'entreprendre tout ouvrage hydraulique et tout projet sur les deux fleuves. Le risque de conflit entre eux sur ce sujet est non négligeable car l'eau est vitale pour les deux pays « lésés ». Mais ces derniers craignent une réaction américaine à leur rencontre.

3.3.4 L'immigration

Les principales populations responsables de l'explosion démographique sont les plus démunies du pays et culturellement les plus déshéritées. Elles sont donc les plus sensibles aux propagandes simplistes et extrémistes, en l'occurrence islamistes. Ce surcroît de population pauvre se concentre dans les villes. Le taux de chômage y est très élevé.

La Turquie comprend près de 30 millions d'habitants en zone rurale. Ces gens sont essentiellement des paysans. Cela représente le même nombre que le total des agriculteurs européens. La Turquie se révèle jusqu'à présent incapable de maîtriser sa démographie. Or ce facteur est indispensable pour satisfaire aux critères économiques de Copenhague.

²⁰ www.ataturquie.asso.fr/informations_yalap.htm

Actuellement dans les pays européens, il existe une forte diaspora turque : particulièrement en Allemagne : 2,5 millions ; en France : 500000 ; aux Pays-bas : 350000 et en Belgique : 50000²¹.

Les récents et réguliers arraisonnements, sur les côtes d'Italie, d'Espagne ou de France, de navires remplis de réfugiés en provenance de Turquie sont la preuve d'un trafic de clandestins. Ceux-ci viennent d'Asie, d'Afrique ou du « Kurdistan ». C'est une manne financière pour toutes les mafias turques qui semblent agir en toute impunité. Il y aurait chaque année entre 300 et 500 mille clandestins qui rentrent dans l'UE²².

Si la Turquie adhérerait à l'UE, il y aurait fort à penser qu'un grand nombre de turcophones d'Asie centrale se fassent naturaliser turcs en vue d'être intégrés avec les Turcs dans l'UE. Cela permettrait d'une part à la Turquie de renforcer son poids politique, d'autre part au monde turcophone de profiter des richesses européennes.

3.3.5 La drogue

Ce problème trouve ses racines dans une histoire ancienne et n'a fait que se développer depuis.

Dès l'antiquité, la région où se situe aujourd'hui la Turquie est productrice d'opium de grande qualité du fait de sa haute teneur en morphine. Seul l'Afghanistan produit un opium comparable. Sous l'Empire ottoman, le commerce d'opium est une des ressources principales ; il continue sous Atatürk. Une partie, officielle, est destinée à l'industrie pharmaceutique. Mais une autre partie est exploitée par des filières parallèles mafieuses. Au début de la guerre froide, la pression américaine sur la Turquie limite ce trafic.

Mais dans les années 1970, fort de son réseau d'immigrés à travers l'Europe, les trafics de drogue en provenance de Turquie se développent à nouveau. Aujourd'hui, avec le démantèlement de l'Union soviétique, les trafiquants turcs s'appuient sur les pays turcophones et les pays voisins ou proches d'Asie centrale. Le pays est une plaque tournante de la mafia de la drogue vers l'Europe. C'est là une monnaie d'échange pour les trafiquants d'armes dans un marché aux dimensions multinationales et dans une zone hermétique au contrôle international.

Chypre, les kurdes, l'eau, l'immigration et la drogue sont autant de problèmes ayant des implications internationales dommageables pour la Turquie. Ils nuisent non seulement à son image mais aussi à sa crédibilité à vouloir intégrer l'UE tant qu'ils ne seront pas réglés.

²¹ SOYSAL Mümtaz, géopolitique n°69, avril 2000 p34

²² Rapport de l'organisation internationale des migrations (OIM).1999

3.4 L'Europe sans limite et sans défense

3.4.1 L'élargissement sans limite

L'enjeu majeur de la nouvelle série d'intégration, prévue dans les années à venir avec les douze candidats officiellement reconnus sans oublier les pays de l'ex-Yougoslavie qui le seront probablement à leur tour, est de ne pas laisser ces pays dans la sphère des Etats-Unis ou de la Russie. Ce raisonnement doit intégrer la stabilité et la puissance de l'Europe vis à vis des autres grandes puissances. Cependant il est clair qu'élargir l'Europe, c'est la rendre plus hétérogène. « La plupart des dirigeants européens savent que l'entrée de la Turquie dans l'Union européenne n'est pas conforme au projet, et le disent tous en privé, mais ces mêmes dirigeants ne veulent pas prendre le risque d'une antagonisation de la Turquie et donc, sans apporter une adhésion intime, se rallient aux textes qui leur sont proposés ». C'est en ces termes que Valéry Giscard d'Estaing évoque la volonté européenne de l'entrée de la Turquie dans l'Union.

La Turquie est depuis des siècles à un carrefour du monde. Sa situation géostratégique est très intéressante. Au sud-est de l'Europe, elle est à tous égards importante pour l'Europe comme celle-ci l'est pour la Turquie. Qu'elle veuille se rapprocher n'a rien d'étonnant. Dans tous les domaines : économique, politique, militaire, Turquie et Europe doivent s'entendre et trouver des accords les liant. Mais faut-il pour autant qu'elles se fondent l'une dans l'autre pour ne faire qu'une seule entité ? La Turquie ne fait pratiquement pas partie du sol européen, sa culture et son histoire sont différentes. L'entrée de la Turquie dans l'UE est la porte ouverte à d'autres pays du bassin méditerranéen, voire d'ailleurs, alors même que l'Europe n'a pour l'instant pas accepté les candidatures de la Biélorussie et de l'Ukraine. Pourtant ces deux pays sont sur le continent européen. Le projet européen ne semble plus avoir de sens.

A trop s'élargir, l'Europe perd de sa puissance. Sa vocation première qui était de bâtir la paix en Europe risque d'être perdue de vue.

3.4.2 Une défense européenne sans consistance

D'une part, l'intégration de la Turquie, c'est un pas de plus pour que l'OTAN reste le bras armé de l'Europe. Avant même d'être intégrée dans l'UE, la Turquie exige de participer au processus décisionnel d'emploi de la force de réaction rapide du corps européen. Ceci est contraire aux dispositions adoptées par l'UE à Nice. Ankara menace d'opposer son veto à toute utilisation des moyens de l'OTAN par l'Union. Et d'ailleurs cette menace est mise en application actuellement puisque la Turquie s'oppose à une éventuelle relève d'ici 2003 du commandement de l'OTAN par un commandement de l'UE pour la mission de maintien de

la paix au Kosovo. Les Américains, qui soutiennent la Turquie, ont une attitude ambiguë concernant ce différend. Cela tend à démontrer, s'il en était besoin, qu'ils soutiennent l'adhésion de la Turquie.

D'autre part, c'est dans la difficulté que l'on juge de la solidité d'une nation ou d'une communauté. Cette cohésion n'existe et ne peut se sublimer que si les valeurs partagées sont communes. Ces valeurs sont gravées par la culture et par l'histoire. Lorsque ni l'une ni l'autre ne sont communes, le risque est grand d'un effritement devant une difficulté. Or, en cas de crise grave de sécurité au cœur de l'Europe, quelle est l'assurance que la cohésion d'une défense européenne à 27 résiste aux pressions des médias et de l'opinion publique de chaque pays pris indépendamment ? Comme l'histoire l'a écrit à maintes reprises lors des conflits passés, dans de telles circonstances les populations se retournent vers leurs racines. La cohésion est déjà difficile dans « l'Europe des 15 » étant donné le manque de points communs entre des pays aussi différents que la Grèce et la Finlande. Aussi si un problème grave survenait en Turquie, il est peu probable que l'unanimité se fasse parmi les autres pays européens pour intervenir massivement à son profit.

Cette question de la défense européenne est un des problèmes cruciaux à prendre en considération dans la réflexion par les dirigeants européens en vue de l'élargissement.

Au travers des différents éléments étudiés dans cette partie : la Turquie est-elle un pays européen ?, les problèmes politiques, économiques et de défense liés à l'UE mais aussi les problèmes à incidence internationale, l'adhésion de la Turquie à l'UE apparaît utopique à court terme. Il n'est d'ailleurs pas évident que celle-ci soit possible à moyen terme.

TROISIEME PARTIE

4 L'INDISPENSABLE PARTENARIAT

Lorsqu'en novembre 1998 l'UE a refusé une nouvelle fois l'adhésion de la Turquie, cette dernière a laissé libre court à un flux massif de migrants kurdes en provenance du sud-est du pays mais aussi d'Irak, des migrants désireux de rejoindre l'Europe via l'Italie. Cet exemple montre bien la nécessité d'une coopération franche et loyale entre les deux entités au travers de textes établis pour éviter à l'avenir que de telles situations ne se reproduisent. Donc si une adhésion de la Turquie paraît difficile voire impossible à court terme, l'UE se doit de renforcer son partenariat avec ce pays dont l'intérêt géostratégique et géopolitique et les aspirations asiatiques sont indéniables.

4.1 L'intérêt géostratégique et géopolitique

4.1.1 La position stratégique de la Turquie

Après la seconde guerre mondiale, les occidentaux comprennent vite l'intérêt de conserver des relations amicales avec la Turquie située aux portes de l'URSS. En effet, cette dernière s'intéresse au contrôle donné à la Turquie des détroits de la mer Egée, accès direct de la mer Noire à la Méditerranée.

Au Moyen-Orient, l'importance stratégique de la Turquie s'est trouvée renforcée par la chute du Shah en Iran et la nouvelle menace fondamentaliste ; puis lors de la guerre du Golfe où les dirigeants Turcs se sont délibérément rangés au côté des de la coalition alliée. Notamment la Turquie a fermé l'oléoduc irakien débouchant en Méditerranée, ce qui la privait de sérieuses rentrées financières. Depuis elle a signé avec l'Iran et l'Irak des accords commerciaux pour des livraisons en pétrole et en gaz. La Turquie a reconnu Israël dès 1949 ; les juifs n'y ont pas été inquiétés comme dans les pays arabes. D'importants accords signés en 1996 unissent les deux pays. Parallèlement la Turquie a été le premier pays non arabe à reconnaître l'Autorité palestinienne.

Vers l'est, en ranimant la conscience que les pays turcophones ont de leur identité, la Turquie réveille tout l'ancien Turkestan occidental soumis à la Russie et arbitrairement découpé par Staline. Mais elle réveille aussi au-delà l'ancien Turkestan oriental, intégré à la Chine sous le nom de Sin-Kiang.

Du point de vue énergétique et économique, elle contrôle certaines voies d'accès aux hydrocarbures des pays du Caucase et de la mer Caspienne vers la Méditerranée via la mer Noire ou l'Anatolie. D'ailleurs en 1999, est signé un projet d'oléoduc Bakou (Azerbaïdjan)-Ceyhan (Turquie) en présence du président Clinton qui permet de contourner la Russie. Il est aisément compréhensible que le sud du Caucase constitue le

point nodal à partir duquel il est possible de soustraire toute la région à l'influence russe. La Russie a en effet quelques difficultés à concevoir la perte de son rôle et de sa main mise sur les ressources énergétiques proches de ses frontières, alors que la Turquie tente par tous les moyens d'affermir les liens qu'elle est en train de tisser avec les républiques turcophones. De plus elle dispose des réserves d'eau qui alimentent le Tigre et l'Euphrate. Et elle constitue l'un des plus gros marchés d'armement et de hautes technologies. Elle joue donc un rôle stabilisateur évident dans cette région. Elle concilie tant bien que mal une société démocratique, laïque et partage des valeurs occidentales, tout en restant fidèle aux valeurs de l'Islam et en conservant un rôle actif au Moyen-Orient.

Si la Turquie avait perdu de son importance stratégique vers la fin de la guerre froide, la guerre du Golfe lui a redonné sa place dans la région. Maintenant la Turquie est non seulement une puissance régionale mais elle a une influence mondiale. Contrefort et prolongement de l'Europe, elle s'affirme comme une pièce maîtresse de sa sécurité. Elle occupe une place géostratégique fondamentale. Présente en Europe et au Moyen-Orient, elle l'est aussi en mer Méditerranée, en mer Noire et en mer Caspienne. Elle est ainsi un partenaire incontournable de tous les acteurs de cette région.

4.1.2 Les nouveaux risques de l'après 11 septembre

Les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ont montré que les terroristes n'étaient pas forcément basés dans les pays arabes même s'ils en étaient originaires. Ils peuvent être soit étudiants soit fils de 2^o ou 3^o génération d'immigrés installés en Europe. Dans ces attentats, un de leurs points communs est la religion musulmane. Intégrer la Turquie à l'UE, c'est multiplier le risque de voir s'installer dans nos grandes villes une jeunesse musulmane qui ne cherche pas à s'intégrer aux mœurs locales. Ces jeunes seront susceptibles d'agir quelques années plus tard à l'identique de leurs aînés du 11 septembre 2001.

Il ne faut pas laisser s'instaurer une guerre des « civilisations » entre occidentaux chrétiens et arabes musulmans, entre riches et pauvres. Il est impératif d'enrayer la fracture profonde qui existe déjà entre les différentes régions du monde. Si celle-ci venait à grandir encore, tout dialogue deviendrait impossible entre un nord prospère et un sud aux abois. Sans borner le conflit israélo-palestinien à une guerre des pauvres contre les riches, il est néanmoins un bon exemple de ce que peuvent être les réactions de gens qui n'ont plus rien à perdre si ce n'est la vie. Au XXI^{ème} siècle, le défi des grandes puissances, dont l'Europe fait partie, est d'empêcher un tel scénario catastrophe. Pour y parvenir, celles-ci doivent

aider les pays en voie de développement. Evidemment la Turquie et le bassin méditerranéen au sens large doivent être parmi les premiers à en profiter.

4.1.3 La puissance militaire turque

La Turquie dispose d'importantes forces armées conventionnelles, principalement terrestres, composées de quelques 640000 combattants, sans compter les forces paramilitaires et les réserves. C'est l'armée de terre la plus importante de l'OTAN. Ces forces sont essentiellement équipées par les Etats-Unis.

S'appuyant sur sa puissance, cette armée veut avoir sa capacité de décision et pourrait être un allié difficile pour l'UE. L'armée globalement favorable à l'entrée du pays dans l'UE craint néanmoins que trop de démocratie ne nuise à l'unité nationale et à la laïcité.

4.1.4 La relation Turquie-Grèce

Après une courte période de stabilité à la fin de la deuxième guerre mondiale, les relations entre les deux pays se sont à nouveau tendues sur la question chypriote dès 1955 pour atteindre une tension maximale lors de l'invasion turque de l'île en juillet 1974. Cette tension a été à nouveau exacerbée en 1995 lors de la contestation turque de la suprématie grecque sur l'îlot de Kardak. Le contentieux en mer Egée porte sur la délimitation du plateau continental entre les deux pays. Pour la Grèce, les îles doivent être considérées sur un pied d'égalité avec la terre ferme. Pour la Turquie, elles ne peuvent bénéficier d'un tel statut étant donnée la situation particulière de la mer Egée. Autrement dit le partage s'impose entre les deux. A ce contentieux s'ajoute le problème des minorités turques en Grèce et grecque en Turquie qui se sentent victimes de frustrations. Le différend réside surtout dans la confrontation de deux nationalismes qui s'opposent. Ces problèmes rejaillissent évidemment dans leurs relations économiques et politiques.

Néanmoins les deux pays voisins, partenaires au sein de l'OTAN, sont condamnés à s'entendre. Depuis 1999 et le tremblement de terre en Turquie, les relations diplomatiques se sont sensiblement améliorées. C'est grâce à la levée du veto grec que la Turquie a pu voir sa candidature à l'UE retenue. Le rapport de force continuera mais les deux pays ont tout à gagner à continuer sur cette voie du dialogue politique. Ils seront poussés dans ce sens à la fois par les Européens et les Américains qui ont conscience l'importance de la stabilité de cette région.

Ainsi la position géographique de la Turquie lui donne une importance capitale dans la stabilité du Proche-Orient donc, par extension, dans la stabilité de l'Europe. Il est

inconcevable de vouloir construire une défense européenne solide sans y intégrer la Turquie. Ceci doit se faire au travers d'accords forts pour éviter que la Turquie ne soit attirée vers l'est.

4.2 Les aspirations turques vers l'Asie

Si l'Europe ne fidélise pas la Turquie à ses côtés par un partenariat, celle-ci cherchera ailleurs des alliances. Ses racines profondes sont effectivement en Asie.

Déjà durant la guerre froide, après les événements de Chypre en 1963-1964 puis en 1974, son isolement sur la scène internationale avait poussé la Turquie à manifester un intérêt pour son environnement régional. Son économie est ébranlée par le choc pétrolier et les aides très relatives de la CEE. L'influence grandissante des islamistes et de l'extrême droite nationaliste l'orientent vers un renforcement de ses relations avec ses voisins arabes amis aussi avec l'URSS et les républiques turcophones d'Asie centrale. De fait les pays voisins (Moyen-Orient, Europe de l'Est) voient leurs échanges commerciaux avec la Turquie dépasser, dans les années 80, ceux des pays de la CEE. Mais les républiques turcophones sont encore à cette époque au sein de l'URSS. La Turquie profitera d'ailleurs de leur « libération » quelques années plus tard pour engager avec elles des relations étroites. Elle est pour ces républiques un partenaire fidèle pour sortir de leur difficile situation économique. Elle suit en le faisant les recommandations d'Atatürk : « nous devons être prêts à prendre soin d'elles (des républiques musulmanes de l'URSS) (...) la langue est un lien, un pont. La croyance et l'histoire le sont aussi. Nous devons nous unifier au sein de notre histoire que les événements divisent. »²³. La Turquie rêve dès cette époque de devenir un « pont » entre l'Est et l'Ouest.

La Turquie est à la fois promoteur de la zone de coopération économique de la mer Noire (ZCEMN) et membre de l'organisation de coopération économique (OCE). Cette forte implication régionale pourrait lui offrir la possibilité d'un redéploiement de sa politique extérieure vers le Caucase ou l'Asie centrale, au détriment de l'Europe.

4.2.1 La zone de coopération économique de la mer Noire

En 1992, la Turquie crée cette zone qui comprend tous les pays bordant la mer Noire, soit 11 états²⁴ (annexe 3). Si les réalisations de la ZCEMN sont encore limitées, ses objectifs généraux et son dynamisme sont prometteurs. Il s'agit de promouvoir la coopération

²³ Discours prononcé le 29 octobre 1933 lors du dixième anniversaire de la république turque.

²⁴ Turquie, Russie, Ukraine, Géorgie, Moldavie, Azerbaïdjan, Arménie, Roumanie, Bulgarie, Grèce et Albanie.

économique pour éviter les conflits, de tenter de régler pacifiquement les différends et d'intégrer les participants à l'économie mondiale. Une zone de libre échange pourrait à terme être créée. La Turquie, initiatrice du projet, y joue un rôle prépondérant et pourrait être tentée de s'y investir encore davantage.

Pour l'instant la coopération est affaiblie par l'hétérogénéité de ses membres. C'est une chance pour l'Europe car la valeur stratégique de cette zone est évidente puisque c'est dans celle-ci que transite l'essentiel de l'approvisionnement énergétique de l'UE. C'est pourquoi l'UE a tout intérêt à promouvoir la paix et la stabilité de cette région en s'appuyant sur la Turquie.

4.2.2 L'organisation de coopération économique

Créée en 1992, l'OCE est l'héritière de l'organisation de coopération régionale pour le développement qui regroupait en 1964 le Pakistan, la Turquie et l'Iran. Elle compte aujourd'hui dix membres, soit en plus des trois déjà cités, l'Afghanistan et les cinq républiques turcophones d'Asie centrale (Azerbaïdjan, Ouzbékistan, Kirghizistan, Turkménistan, Kazakhstan). Initialement destinée à créer une zone de libre échange, ses objectifs ont été révisés à la baisse en raison des disparités des membres. Il s'agit maintenant d'assurer la promotion des échanges entre eux. L'OCE, malgré ses faiblesses, offre un cadre global dans lequel les relations peuvent être maintenues, les problèmes réglés et surtout une nouvelle collaboration établie, traduisant ainsi la nouvelle stratégie commerciale turque. Elle lance des sommets réguliers avec les pays turcophones.

Aussi cette relation privilégiée de la Turquie avec ses « frères » turcophones et avec ses voisins plus généralement doit être une raison supplémentaire de la rapprocher de l'Europe pour qu'elle ne s'ancre pas uniquement vers l'est avec le risque évident d'une nouvelle islamisation de la société turque et ses incidences déjà évoquées. Il faut garder à l'esprit que les islamistes étaient encore au pouvoir en Turquie en 1997 avec le parti islamiste Refah dirigé par Necmettin Erbakan. Un partenariat fort doit ainsi être privilégié.

4.3 Quel partenariat ?

4.3.1 Le processus de Barcelone comme base

Les relations entre l'UE et la Turquie seraient incomplètes si elles se limitaient à l'Union douanière signée en mars 1995. Un partenariat ne doit pas se limiter à des relations commerciales. Les bases d'un tel partenariat existent dans le processus de Barcelone

élaboré en novembre 1995 et signé par les 15 pays de l'UE avec les 12 pays tiers méditerranéens²⁵ dont la Turquie (annexe 4).

L'objectif est de garantir la sécurité en Méditerranée en bâtissant un espace fondé sur le libre échange et le partenariat dans le plus grand nombre de domaines. En effet, l'instabilité de cette région ne pourrait avoir que des conséquences négatives sur l'UE notamment en termes d'immigration, de drogue ou de terrorisme. Dans les objectifs communs que les partenaires s'engagent à respecter, se trouvent le respect des droits de l'homme et des libertés, mais aussi le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la non-intervention dans les affaires intérieures des autres partenaires.

Il comprend trois volets : politique et sécurité, coopération économique et financière, et enfin, aspects sociaux, culturels et humains. Il est composé de deux cadres complémentaires : le cadre bilatéral dans lequel l'Union négocie des accords avec les partenaires pris individuellement et le cadre régional où le dialogue est collectif entre partenaires. La stratégie ainsi définie repose sur la conclusion de nouveaux accords d'association destinés à remplacer les accords de coopération déjà signés avec certains pays. Le processus de Barcelone permet de relancer le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires méditerranéens. Il instaure des réunions périodiques régulières des ministres des affaires étrangères, des contacts entre parlementaires, entre autorités locales et la création d'un comité euro-méditerranéen.

Pour la Turquie, dans le domaine technique et commercial, le partenariat devrait à terme permettre de développer son secteur privé et les technologies de l'information. Dans le domaine humain, il permet de mieux prendre en compte la lutte contre l'immigration clandestine.

Le programme MEDA (mesures d'accompagnement financières et techniques) est l'instrument financier principal de l'UE pour la mise en œuvre du partenariat. Pour la période 1995-2000, il a représenté 4,6 milliards d'euros mais cette aide n'a été que partiellement mise en œuvre. En Turquie, cela est essentiellement dû à la situation des droits de l'homme. De plus cette aide doit être relayée par le flux des capitaux privés.

4.3.2 Renforcer le processus et dynamiser l'économie turque

Il faut donner une place particulière à la Turquie en vue de saluer les efforts faits pour se rapprocher de l'Europe. En effet, après lui voir fait entrevoir une adhésion, si celle-ci ne se réalisait pas, la déception serait énorme et les risques non négligeables à terme.

²⁵ Outre la Turquie, cet accord comprend Malte, Chypre, Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte, Territoires autonomes palestiniens, Israël, Jordanie, Liban et Syrie.

Six ans après, le processus de Barcelone a connu de beaux succès mais il n'a pas atteint les objectifs qui avaient motivé sa création. Dans trois domaines, il est impératif de progresser. Tout d'abord la démocratisation du monde arabe ne s'est pas faite à cause d'un développement lent et des mentalités difficiles à faire évoluer du fait d'un islamisme latent. Ensuite les litiges greco-turques et les affrontements israélo-arabes, particulièrement violents ces derniers temps, voire le terrorisme intérieur empêchent tout climat de confiance. Enfin les sommes d'argent engagées par l'UE n'ont pas été à la hauteur des espérances des bénéficiaires. Malgré ces circonstances défavorables, un dialogue permanent s'est instauré entre les vingt sept partenaires. L'instauration du libre échange est un acquis et doit être amélioré. De même les procédures de ratification d'accord doivent être accélérées. Il est clair que la paix est un facteur clé pour la poursuite et le développement de ce partenariat.

Concernant plus particulièrement la Turquie, derrière les problèmes récurrents de l'économie turque, il y a pourtant un dynamisme certain. L'importation d'entreprises étrangères y est importante : plus de 2000 entreprises européennes sont installées dans le pays. Ces groupes couvrent de nombreux secteurs d'activité : bâtiment, banque, grande distribution, automobile. Cela permet d'augmenter la valeur ajoutée de la production turque grâce aux capitaux et aux transferts technologiques. Le taux de croissance du pays dépasse régulièrement les 5% l'an depuis le début des années 90.

Certes le déficit de la balance commerciale s'est accru avec la mise en œuvre de l'union douanière en 1995 mais les investisseurs ne s'y trompent pas. La main d'œuvre turque est qualifiée, abondante et peu coûteuse. Le marché intérieur turc, fort de plus de 60 millions d'individus, assure une demande élevée. L'exportation des produits manufacturés et agricoles est très compétitive.

L'effort à faire et engagé fin 2001 est de réformer le secteur public et bancaire à l'origine des tensions inflationnistes. Mais il est aussi nécessaire qu'il y ait une stabilité politique qui fait défaut au pays. L'absence de dirigeants politiques crédibles est criante.

4.3.3 Un partenariat ouvert à d'autres pays

Ce type de partenariat est un exemple à suivre de ce que l'Europe doit développer avec les nouveaux états indépendants²⁶ (NEI). D'ailleurs l'UE a signé avec la fédération de Russie en octobre 1997 un accord de partenariat et de coopération (APC).

Dans cet accord, avant de vouloir appliquer un volet politique, il serait nécessaire d'appliquer un volet économique type « accord d'Ankara ». Cette application ne pourrait

²⁶ Etats ayant appartenu à l'URSS et ayant acquis depuis leur indépendance.

pas être immédiate puisque ces états n'ont pas encore adopté une économie de marché. Une telle association aurait des répercussions économiques, mais aussi politiques et stratégiques. Ainsi le commerce et la coopération seraient encouragés par l'harmonisation des législations des NEI calquées sur celles de l'UE, ce qui permettrait de viabiliser les démarches d'intégration régionale telle que la zone de coopération économique de la mer Noire. La diversification des sources d'approvisionnement et des débouchés appuierait non seulement le processus de développement économique mais aussi les désirs d'émancipation des NEI. Enfin, l'extension du régime associatif à ces pays les obligerait à respecter les principes démocratiques et l'Etat de droit. L'UE s'assurerait ainsi d'une stabilité accrue de la région située sur son flanc est.

La Turquie aurait un rôle particulier à jouer dans ces accords puisque ces pays sont dans sa sphère d'influence. Elle pourrait devenir le moteur de la zone de libre échange dans cette région. Les relations ainsi nouées pourraient permettre aux NEI de commercer plus facilement avec les pays méditerranéens, la Turquie jouant le rôle de pays « relais ». L'importance stratégique de la Turquie serait encore renforcée puisqu'elle servirait de trait d'union entre tous ces pays.

Dans une vingtaine d'années les pays turcophones devraient représenter un marché d'environ 160 millions de personnes. L'ancrage des pays turcophones via la Turquie dans le bloc occidental permettrait aussi d'éviter dans une large mesure tout rapprochement russo-turc susceptible de remettre en question la relation privilégiée déjà établie.

La Turquie est donc de par sa position géographique au bord de la région politiquement et économiquement la plus instable de ce début du XXI^{ème} siècle. Attirée naturellement vers ses pays « frères » d'Asie centrale et par ses voisins du Proche-Orient, elle cherche encore sa voie pour les décennies à venir. Aussi la prise en compte de ses problèmes est un impératif pour l'UE. Le partenariat qui les unit doit être renforcé autant que possible. Non seulement cela permettra d'assurer la paix dans cette région mais aussi dans sa périphérie, c'est à dire en Europe ; mais en plus cela devrait ouvrir à l'UE de nouveaux marchés vers les NEI dont les richesses sont prometteuses.

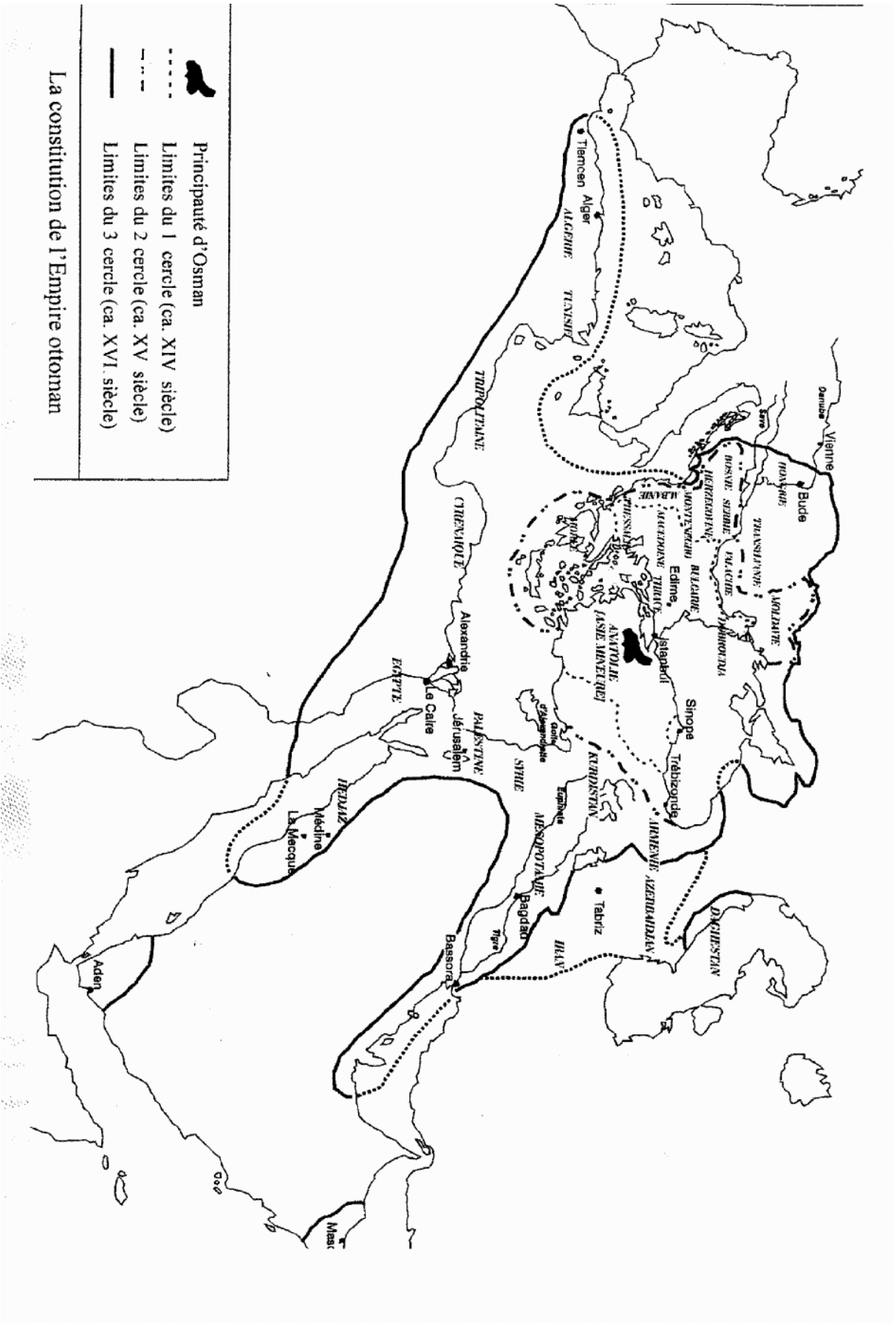
CONCLUSION

Bien que résolument tournée vers l'Occident depuis le XIV^{ème} siècle et malgré des efforts constants depuis près d'un siècle pour se rapprocher de l'Europe, la Turquie peine à se faire reconnaître par les européens à la place qu'elle aspire avoir en leur sein. Les réformes considérables consenties dans les domaines politique et économique comme dans le mode de vie n'ont pas encore suffi à convaincre l'UE. Pourtant la situation d'instabilité latente en Turquie depuis la fin de la seconde guerre mondiale est potentiellement dangereuse. La seule solution pour encourager les droits de l'homme et la démocratie dans ce pays est de lui montrer que l'Union européenne lui accorde une place toute particulière dans son environnement. Cela permettra de valoriser les forces démocratiques au détriment des extrémistes religieux et des militaires omniprésents autour du pouvoir à travers le conseil national de sécurité.

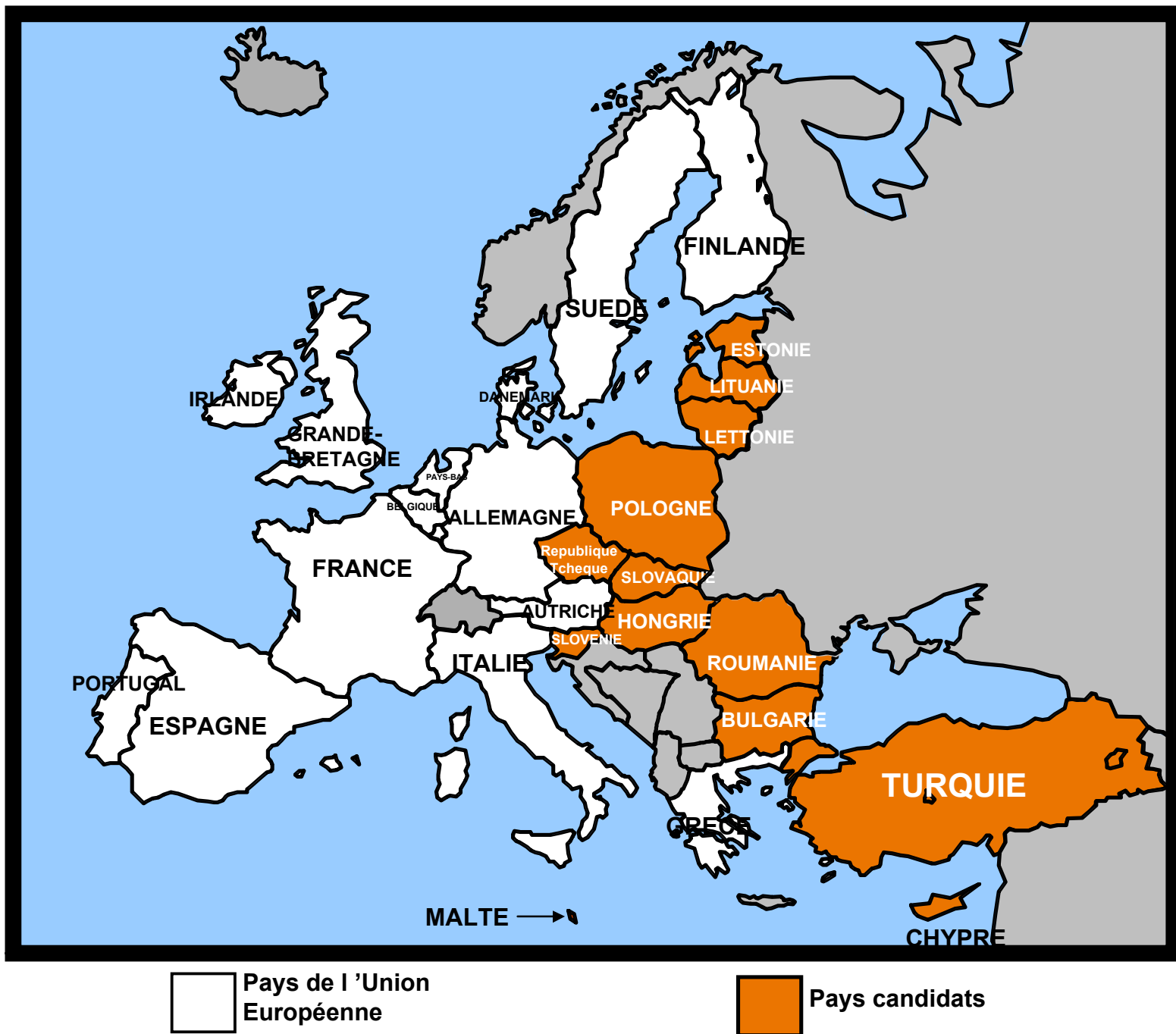
Néanmoins l'engagement de l'UE à Helsinki en 1999 envers la Turquie apparaît comme une porte ouverte à un élargissement de l'Europe à de nombreux pays dont ceux du bassin méditerranéen voire d'Asie centrale. Si cette hypothèse venait à se réaliser, cela constituerait une dilution totale de la notion même d'Europe. Cette dilution serait particulièrement visible dans le domaine de la défense qui serait très affaiblie alors même que sa réalisation est déjà actuellement laborieuse. Mais l'UE serait aussi fragilisée dans le domaine de la sécurité intérieure du fait de la vocation des frontières à s'ouvrir entre les pays membres. Alors que les événements récents de l'actualité internationale démontrent que des risques majeurs peuvent survenir au sein même des états du fait d'éléments infiltrés qui cherchent à exalter les tensions entre les différentes communautés religieuses. Dans ce contexte, comme un refus d'intégration dans l'UE de la Turquie malgré le respect des critères de Copenhague serait considéré par les dirigeants de ce pays comme un camouflet dont les conséquences risqueraient de peser sur la stabilité de cette région voire de l'Europe. Aussi un partenariat fort et adapté doit leur être proposé et constituer une alternative valable. Cette solution s'impose comme un compromis idéal dans le respect des intérêts de chacune des parties.

De par ses multiples relations internationales et son influence mondiale, la Turquie est un pays clé de la planète. C'est pourquoi l'UE doit réussir ce difficile challenge de lui proposer une relation privilégiée qui permette à ce pays de ne pas se sentir lésé par rapport aux engagements déjà consentis, et, à l'UE d'utiliser ce partenariat pour développer ses relations avec les pays du bassin méditerranéen et d'Asie centrale. Cela contribuerait ainsi à accroître la zone de stabilité autour de l'Europe, principe fondateur de la communauté européenne.

ANNEXE 1 : Evolution de l'Empire ottoman à travers les siècles



ANNEXE 2 : l'Union européenne et les pays candidats

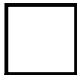



ANNEXE-3: LA TURQUIE ET LES PAYS TURCOPHONES



Annexe 4 : Le processus de Barcelone



 Pays de l'U.E.

 Pays du processus de Barcelone

Bibliographie

Ouvrages

- BASRI ELMAS Hasan, Europe-Turquie, une relation ambiguë , Editions Syllepse, 1998.
- CATSIAPIS Jean, L'Union européenne et la Méditerranée orientale, études helléniques, automne 2000, printemps 2001, automne 2001.
- CHAUPRADE Aymeric, Dictionnaire de géopolitique, Editions Elipses, 1998.
- DEL VALLE Alexandre, Une alliance contre l'Europe, Editions Gallimard, 1998.
- LE GUILLOU Gwénaëlle, L'Union européenne et la Turquie, Editions Apogée, 1999.
- MOREAU-DEFARGES Philippe, Les institutions européennes, Editions Armand Colin, 2001 (5^e édition).
- TURUNC Garip, La Turquie aux marches de l'Union européenne, Editions L'Harmattan, 10 janvier 2001.
- Atlas des drogues, PUF, septembre 1996.

Articles de périodiques et de presse

- BILLION Didier, La Turquie à la croisée des chemins, Relations internationales et stratégiques n°26 ,été 2000.
- BILLION Didier, la Turquie et l'Union européenne après le sommet d'Helsinki, rencontres stratégiques, juin 2001.
- BOZARSLAN Hamit, la candidature de la Turquie à l'UE : enjeux internes et immigration, Politique étrangère, février 2001.
- DUHAMEL Alain, La Turquie menace l'Europe, Libération, 17 décembre 1999.
- DURTESTE Philippe, La Turquie doit-elle être en Europe ?, Défense nationale, mars 2000.
- JEGO Marie, La Turquie à reculons vers l'Europe, Le Monde, 26 décembre 2000.
- MOREAU-DEFARGES Philippe, UE : l'élargissement à reculons, Défense nationale, mars 1998.
- PLOQUIN J.C., la Turquie reste sceptique, Confluences Méditerranée, n°33, printemps 2000.
- RAOULT Emmanuelle, European Union enlargement : the Turkish case as an example of stabilization in Europe's periphery, Foreign policy, n°3-4, 1997.

- ROULEAU Eric, Turkey's dream of democracy, Foreign affairs, november/december 2000.
- VALLIN Jacques, la démographie est elle la clé ?, Jeune Afrique/l'intelligent, mai 2000
- VANER Semih Turquie : la nouvelle donne, , Problèmes politiques et sociaux, novembre 1995.
- VANER Semih– Turquie : la démocratie ou la mort, Politique étrangère – avril 1998.
- Agenda 2000 : pour une Union plus forte et plus large, Bulletin de l'Union européenne n°5/97
- Sommet européen d'Helsinki, conclusions de la Présidence – 10 et 11 décembre 1999
- La Turquie, Géopolitique n° 69 – Avril 2000.

LEXIQUE

CEE : Communauté économique européenne

CNS : Conseil national de sécurité

NEI : Nouveaux états indépendants

PAC : Politique agricole commune

PECO : Pays d'Europe centrale et orientale

PIB : Produit intérieur brut

PKK : Parti des travailleurs du Kurdistan

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

ONU : Organisation des Nations Unies

OTAN : Organisation du traité de l'Atlantique nord

UE : Union européenne